

LE P'TIT CLIN D'ŒIL DE LIHUS



BULLETIN MUNICIPAL

CHASSE AUX ŒUFS LE SAMEDI 31 MARS 2018



48 Enfants inscrits



décoration de la salle réalisée par la commission des fêtes



Les gagnants sont Lylou et Mathéo



où sont ils cachés !!!

1er Trimestre 2018

Dépôt légal

Directeurs de publication : Le Maire et le Conseil Municipal

Imprimé par nos soins

ne pas jeter sur la voie publique

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Etaient présents : Mrs. LEVASSEUR Thierry, RABACHE François, RIMBERT Alain, LERAILLE Xavier, BATICLE Jean-Louis, TANGHE Jean-Luc.
Mmes. MOITTIE Odile, DEFROCOURT Angélique.

Etait absent excusé : Mr. WATTEZ François.

Etait absente non excusée : Mme THOMAS Elisabeth.

Secrétaire de séance : Mme DEFROCOURT Angélique.

Adoption du compte rendu de la séance du 15 Décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2017 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant la demande d'autorisation présentée par la SARL PARC ÉOLIEN DE MARENDEUIL pour exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de SOMMEREUX.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 par lequel le préfet de l'Oise a prescrit une enquête publique du 04 Janvier au 02 Février 2018, relative à la demande d'autorisation présentées par la SARL PARC ÉOLIEN DE MARENDEUIL pour exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de SOMMEREUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, et une synthèse de l'avis.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation présentée par la SARL PARC ÉOLIEN DE MARENDEUIL pour exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de SOMMEREUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à 7 voix contre et une abstention, sur cette demande d'autorisation pour exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de SOMMEREUX, présenté par la SARL PARC ÉOLIEN DE MARENDEUIL.

Délibération pour l'adhésion au groupement de commande d'électricité et services associés du SE60.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts » ont été supprimés.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Les sites au « tarif bleu » (puissance souscrite de moins de 36kVA) ne sont pas directement concernés, mais peuvent bénéficier d'offres de marché.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 28 juin 2017.

Ce groupement de commandes permet à ses membres non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Vu la délibération du comité Syndical du SE60 du 28 juin 2017.

Vu l'acte constitutif du groupement de commande électricité, coordonné par le SE60 et institué pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré,

• ***AUTORISE*** l'adhésion de la commune / du syndicat / de la communauté de communes / de la communauté d'agglomération au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :

- les tarifs C3 et C2 (puissance souscrite supérieur à 250 kVa), C4 (puissance souscrite supérieur à 36 kVa) et C5 (puissance souscrite inférieure à 36 kVa)

• ***ACCEPTE*** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.

• ***PREND ACTE*** que, dans l'hypothèse où les offres remises pour les sites au C5 (« tarif bleu ») seraient supérieures en prix à l'offre réglementée, le marché sera déclaré infructueux. Dans ce cas, chacun des membres conservera ses contrats au tarif C5 réglementé.

- **AUTORISE** le maire à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises
- **AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération pour le renouvellement des membres du bureau de l'AFR.

Le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de LIHUS est arrivé à expiration au terme des six ans de sa validité prévue par les textes règlementaires.

A cet effet, sur demande de Monsieur le Responsable du Bureau des Aides Directes de l'Oise, le Conseil Municipal doit désigner cinq propriétaires (trois titulaires et deux suppléants) devant remplir les conditions suivantes :

- être propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement ;
- être majeur.

Après avis du Conseil Municipal, il est proposé :

Membres titulaires :-Mr. WATTEZ François

- Mr. BATICLE Jean-Louis

-Mr. TANGHE Jean-Luc

Membres suppléants :-Mr. LERAILLÉ Jacques

-Mr. MENTION Christian

La séance est levée à 20 heures 00 minute.

Numéro	Objet de la Délibération
01	Délibération concernant la demande d'autorisation présentée par la SARL PARC ÉOLIEN DE MARENDEUIL pour exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de SOMMEREUX.
02	Délibération pour l'adhésion au groupement de commande d'électricité et services associés du SE60.
03	Délibération pour le renouvellement des membres du bureau de l'AFR.

Assainissement

La quinzaine de piquetages pour la seconde tranche d'assainissement débute en ce mois d'avril. Les travaux suivront sur les deux prochains trimestres en fonction des conditions météorologiques.

Commission des Fêtes

La chasse aux œufs s'est déroulée sous un temps nuageux ; Une cinquantaine d'enfants accompagnés de leurs parents et grands-parents sont allés à la collecte des œufs cachés. Les petits jusqu'à 3 ans devaient trouver un lapin caché. Les plus grands devaient reconstituer le plus rapidement possible avec les œufs trouvés le mot lapin.

En compensation de leur trouvaille chaque enfant a reçu un sachet de friandises.

Puis tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes joliment décorées par les créations effectuées lors des ateliers créatifs par les enfants, pour le traditionnel goûter.

Mlle Lylou RABACHE a reçu pour la découverte dans l'herbage un lapin en peluche. Mr Mathéo TARAB, le plus rapide pour la composition du mot a obtenu un lapin en chocolat.

Les heureux gagnants de la Tombola sont :

Mr et Mme HERTOUX, un GPS

Mme KRAJCO et Mr CUVILLIER, un gros œuf en chocolat garni

Le poids du panier étant de 3,888 Kg.

L'après-midi s'est terminé par la remise d'un sujet en chocolat à chaque enfant.

Civisme

Un plan de Stationnement de la place du village est affiché à l'école et dans le cadre de la mairie. Chaque administré qui se rend, soit à la mairie aux heures de permanence, qui dépose le matin et reprend le soir son enfant est vivement prié de s'y conformer. Il en va de la sécurité de tous et de nos enfants.

Recensement Militaire

Les jeunes nés entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2002 (âgés de 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie au cours du seconde trimestre 2018

Nouveaux Résidents :

Ils sont tenus de se faire connaître en Mairie,

Les jours de Permanence,

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Permanence de la Mairie :

MERCREDI 14 heures - 16 heures

VENDREDI 16 heures – 18 heures

ETAT CIVIL



Naissances

Liséa THOURET née le 19 janvier 2018 à Beauvais, Fille de Julie TRAUILLÉ et Thomas THOURET – Domiciliés 1C rue de Catheux à LIHUS

Sincères félicitations aux heureux parents et, Bienvenue aux jeunes administrés.



PLUIH : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à valeur de Programme Local de l'Habitat.

Le PLUi-H a pour objet d'établir un projet d'aménagement du territoire pour une durée de 10 à 15 ans

Phase 2 : PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : Juin 2017 – Mars 2018

Phases OAP (Les Orientations d'Aménagements et de Programmation) et POA (Le Programme d'Orientations et d'Actions) : Mars 2018 – Octobre 2018

Phase 4 : Règlement : Octobre 2018 – Mars 2019

Phases 5 et 6 : Procédure administrative : Mars 2019 – Décembre 2019

Vous pouvez également consulter le site internet dédié au PLUIH www.plui-picardie-verte.fr.



Dans le cadre de la **Délégation de Service Public** Très Haut Débit de l'Oise notifiée le 27 mars 2014, Oise Numérique est **chargée de l'exploitation et de la commercialisation du réseau** mis en place par le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Elle commercialise le réseau d'initiative publique du SMOTHD aux Opérateurs et Fournisseurs d'Accès Internet à des tarifs attractifs, qui proposent ensuite leurs offres aux oisiens.

Les missions d'Oise Numérique sont les suivantes :

- Proposer ses services de location d'infrastructure à l'ensemble des Opérateurs et Fournisseurs d'Accès Internet sans discrimination.
- Assurer le fonctionnement et la maintenance du réseau.
- Financer et réaliser les raccordements terminaux des clients finals du réseau.
- Assurer la communication et la promotion du réseau auprès des opérateurs, fournisseurs d'accès internet et des Particuliers

Oise Numérique ne propose pas directement d'offre à destination des particuliers et des professionnels.

Les clients d'Oise Numérique sont des Opérateurs et Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui s'appuient sur son réseau pour commercialiser des services auprès des habitants de l'Oise.

Ils accèdent à une infrastructure aux mêmes conditions sur l'ensemble du territoire et peuvent ainsi proposer leurs offres Très Haut Débit à des tarifs attractifs.

L'ouverture commerciale prévisionnelle des services d'accès à la fibre optique pour la Commune est prévue pour le seconde semestre 2018.

Je sais, je ne suis pas parfait
Mais qui s'en soucie ?
Même la lune n'est pas parfaite.
C'est plein de cratères.
Et la mer ? Même pas elle. Trop salée.
Et le Ciel ? Toujours aussi infini

Je veux dire que les belles choses ne sont pas parfaites

Elles sont spéciales !

Bob Marley

Communauté de Commune de La Picardie Verte

Le programme d'activités Jeunes « Quoi faire » pour les vacances de Printemps est disponible. Il regroupe les activités proposées par les trois Centres Sociaux Ruraux (Grandvilliers, Marseille en Beauvaisis Songeons) à destination des adolescents de 11 à 17 ans.

Le programme est à télécharger sur le site de la CCPV.

Renseignements et inscriptions : Centre Social Rural
Secteur Marseille en BEAUVAISIS 03 44 46 26 22

romainlefranc@orange.fr

www.facebook.com/csr.marseilleenbeauvaisis

Programme Nature & Jardinage

La Communauté de Commune propose du 5 avril au 27 juin 2018 des animations pour tous, autour du jardinage au naturel et de l'éducation à l'environnement.

Ateliers en famille, soirées thématiques ...

Renseignements et Inscriptions :

☎ 03 44 04 53 90 ccpv@ccpv.fr

La Communauté de Commune accueille sur son territoire pendant 3 semaines une exposition itinérante appelée : **Eco'Logis** autour du logement et du « savoir habiter » en partenariat avec l'association Tandem immobilier.

Du lundi 16 au vendredi 20 avril à Grandvilliers (cité des métiers)

Du lundi 23 au vendredi 27 avril à Formerie (salle des fêtes Louis Juvet)

Pour plus d'informations consulter le site de la CCPV.

La P'TITE LIHUSSIENNE vous informe qu'elle organise :

Un repas Cochon Grillé

Le 14 Juillet 2017

Une Brocante

Le 5 Août 2018

DATES à RETENIR

8 Mai 2018 : Cérémonie au monument aux morts- Rassemblement devant la Mairie à 11 heures – suivi du verre de l'amitié

14 Juillet 2018 : Commémoration au monument aux morts -Rassemblement devant la Mairie à 14 h30

15h30 Jeux sur la place organisés par la Commission des fêtes

22 H 30 Retraite aux flambeaux

4-5 et 6 août 2017 : Fête du village

Lundi 6 août

Concours pour les enfants jusqu'à 12 ans

Réalisation d'un Couvre-Chef



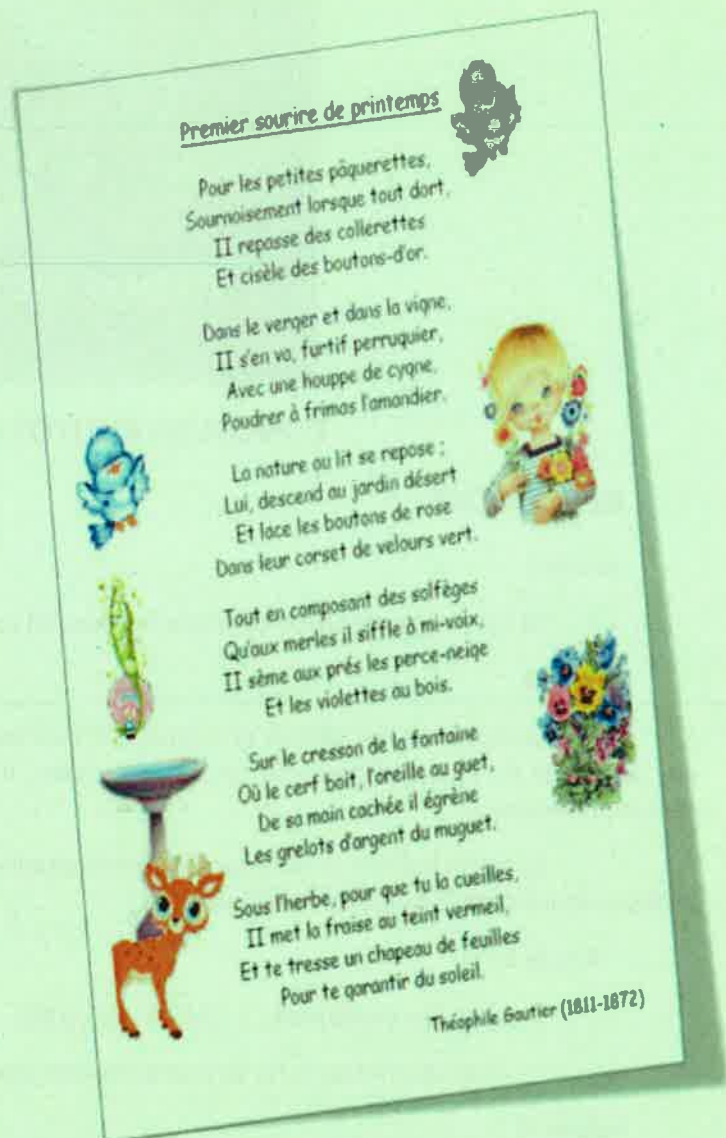
14 Juillet 2017

A Tous les Habitants, petits et Grands, les membres de la Commission des Fêtes vous attendent sur la place du village dès 15 Heures 30 pour participer à des Jeux en toute convivialité. Nouveaux Jeux !



Petite pluie d'avril salit la terre, grande pluie l'approprié.

Le troisième et dernier tableau de l'église est en cours de restauration, un appel aux dons, sans obligation, est de nouveau reconduit. Pour tous renseignements, merci de vous présenter en Mairie.



FAUNE

La faune correspond à l'ensemble des espèces animales vivant dans un même espace géographique ou un écosystème déterminé, à une période donnée. En général, la notion ne comprend pas l'homme, bien que d'une certaine façon l'on puisse le considérer comme faisant partie du règne animal, en ce qu'il est classé physiologiquement comme un mammifère, notamment par Darwin.

FLORE

La Flore en botanique, désigne l'ensemble des espèces végétales que l'on peut trouver dans une région donnée.

La COMMISSION DES FETES organise son second Concours photos sur le thème de la nature, nommé :

LA FAUNE ET LA FLORE

Règlement et Bulletin d'inscription en pages suivantes.



CONCOURS PHOTOS « FAUNE ET FLORE »

REGLEMENT

Article 1

La Commune de LIHUS organise son second concours photos, ci-après dénommé « FAUNE et FLORE »

Article 2

Le concours est gratuit et s'adresse à tous les photographes amateurs à partir de 12 ans, à l'exclusion des membres du jury, qui pourront toutefois exposer. Il a pour but de récompenser les meilleures images qui seront proposées.

En participant à ce concours, les photographes devront témoigner d'une démarche respectueuse des milieux naturels, de la faune et de la flore.

Article 3

Liste des catégories : 1. FAUNE 2.FLORE

Chaque photographe pourra présenter une photo par catégorie.

Article 4

Les images devront être sur papier photo au format 10 x 15 en couleur ou noir et blanc. Chaque photo devra être nommée ainsi : Numéro de catégorie, Titre, Nom & Prénom de l'auteur.

La ou les photos devront être déposées en Mairie, accompagnées du bulletin de participation.

La date limite de dépôt étant fixée au 15 décembre 2018

Article 5

Les photographies seront exposées à la salle des fêtes lors des vœux 2019. En participant à ce concours, les photographes récompensés, autorisent la commune à utiliser leur photo pour communiquer sur l'évènement.

Article 6

Les lauréats seront sélectionnés par un jury et retireront leur prix lors de la soirée des vœux 2019.

Article 7

Les trois meilleures photos primées toutes catégories confondues seront récompensées.

Article 8

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entrainera l'annulation de la candidature.



BULLETIN DE PARTICIPATION

CONCOURS PHOTOS 2018

« FAUNE & FLORE »

NOM Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Courriel :

Date de Naissance :

Catégorie & Titre :

.....

J'ai pris connaissance du règlement du concours et en accepte
les modalités.

A

Le

